



SUPERVISION DE LA SECURITE DES AERODROMES PENDANT LA PANDEMIE DE LA COVID 19

- EXPERIENCE DES ETATS DE L'UEMOA

Présenté par by Name, Job title, State

Atelier virtuel – 10 Décembre 2020

SOMMAIRE

1

- **INTRODUCTION**

2

- **DIRECTIVES POUR LA SUPERVISION DE LA SECURITE DES AERODROMES PENDANT LA PANDEMIE**

3

- **INSPECTIONS ET RENOUELEMENT DE CERTIFICAT D'AERODROME :**
- EXPERIENCE DE LA CÔTE D'IVOIRE PENDANT LA PANDEMIE DE LA COVID 19

4

- **CERTIFICATION D'AERODROME :**
- EXPERIENCE DU BURKINA FASO PENDANT LA PANDEMIE DE LA COVID 19

5

- **CONCLUSIONS**

1. Introduction

La pandémie de COVID-19 a eu un impact significatif sur l'industrie aéronautique en raison des **restrictions de voyage** et d'une **baisse de la demande des voyageurs**.

- ❑ **Compagnies aériennes** : Annulation de vols, réductions de revenus, salariés mis au chômage, faillites ;
- ❑ **Aéroports** : Baisse du trafic, Fermeture d'aéroports ;
- ❑ **Autorités d'aviation civile** : Difficultés de supervision, dérogation ou exemption sur les certificats et licences ;
- ❑ **Gouvernements** : Accord de soutien financier à l'industrie aéronautique.



2. DIRECTIVES POUR LA SUPERVISION DE LA SECURITE DES AERODROMES PENDANT LA PANDEMIE

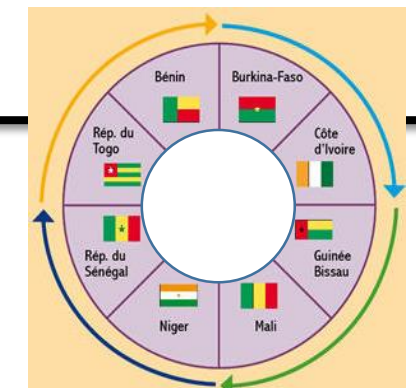
2.1. AU NIVEAU INTERNATIONAL

L'OACI a élaboré des directives dans la plupart des domaines dans le but de planification et d'actions appropriées afin d'atténuer les effets de la pandémie de la COVID 19.

Pour plus d'information voir : <https://www.icao.int/safety/COVID-19OPS/Pages/aga.aspx>

2.2. AU NIVEAU REGIONAL

- L'Unité régionale de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile (URSAC) de l'UEMOA a élaboré et publié :
 - ➔ des lignes directrices pour la surveillance de la sécurité des aéroports pendant la pandémie de COVID-19 aux États membres, incluant les dispositions pour ;
 - ➔ Un guide sur les mesures relatives à la reprise des activités dans le secteur du transport aérien dans les états membres de l'UEMOA et la Mauritanie.



2. DIRECTIVES POUR LA SUPERVISION DE LA SECURITE DES AERODROMES PENDANT LA PANDEMIE

2.2. AU NIVEAU REGIONAL

- L'URSAC organisé des **téléconférences** avec les inspecteurs des autorités de l'aviation civile des États membres pendant la période de la pandémie de COVID-19. l'objectif était :
 - ➔ D'expliquer les **lignes directrices et guide** élaborés par l'URSAC ;
 - ➔ D'inviter les inspecteurs à d'avantage axer les activités de supervisions sur les **évaluations documentaires** ;
 - ➔ Au cas où celles-ci étaient indispensable, la conduite des inspections sur site devrait se faire dans **le strict respect des mesures barrières** éditées par le gouvernement.



2. DIRECTIVES POUR LA SUPERVISION DE LA SECURITE DES AERODROMES PENDANT LA PANDEMIE

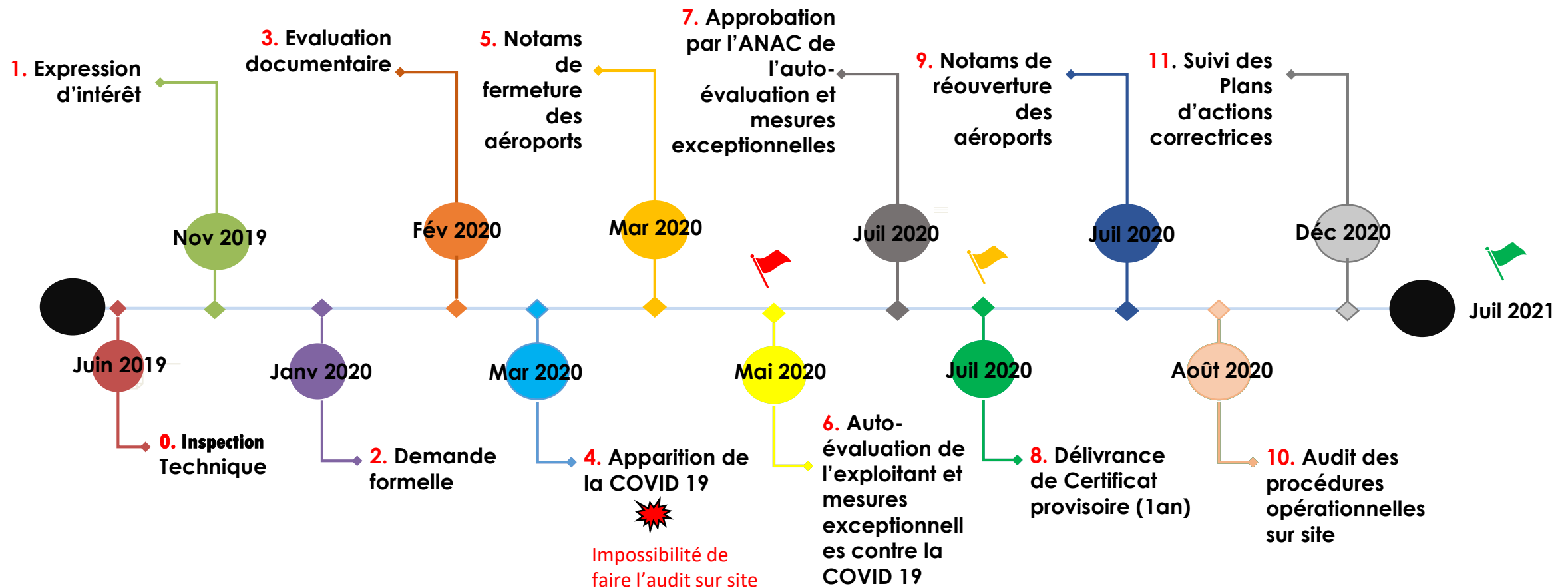
2.3. AU NIVEAU DE LA CÔTE D'IVOIRE

- L'autorité nationale de l'aviation civile de la Côte d'Ivoire (ANAC) a mis à jour certains manuels et procédures :
 - ➔ la procédure de délivrance d'un certificat provisoire a été élaboré sur la base d'évaluation documentaire ;
 - ➔ un kit spécial contre la COVID 19 a été ajouté au kit standard d'inspection dans le manuel des procédures de AGA.

- Pour faciliter le télétravail, l'ANAC a opté pour la documentation numérique sur QPULSE par :
 - ➔ L'élaboration d'une procédure de gestion documentaire numérique ;
 - ➔ L'actualisation des codes d'accès à la documentation sur le serveur de QPULSE pour le personnel de l'ANAC et des points focaux de l'exploitant ;
 - ➔ Sensibilisation du personnel de l'ANAC sur l'utilisation de Microsoft Teams pour le télétravail ;
 - ➔ La facilitation de l'accès à la documentation technique en réseau depuis le domicile pour les personnes travaillant à domicile ou en quarantaine.

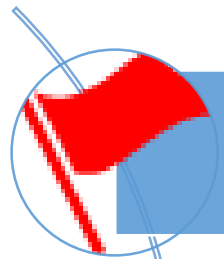
3. INSPECTIONS ET RENOUVÈLEMENT DE CERTIFICAT D'AERODROME : EXPÉRIENCE DE LA CÔTE D'IVOIRE PENDANT LA PANDEMIE DE LA COVID 19

Chronologie du renouvellement de certificat d'aérodrome de l'Aéroport International FHB d'Abidjan qui expirait en **juillet 2020** :

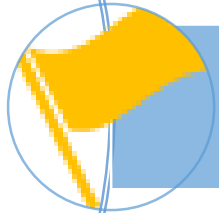


3. INSPECTIONS ET RENOUVÈLEMENT DE CERTIFICAT D'AERODROME : EXPÉRIENCE DE LA CÔTE D'IVOIRE PENDANT LA PANDEMIE DE LA COVID 19

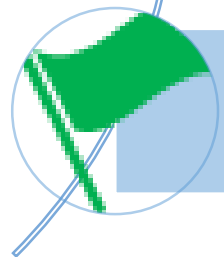
Chronologie du renouvellement de certificat d'aérodrome de l'Aéroport International FHB d'Abidjan qui expirait en **juillet 2020** :



1.La conduite des inspections pendant la fermeture des aéroports ;



1.Le processus de délivrance du certificat provisoire ;



1.L'audit de vérification sur site après la réouverture des aéroports.

3. INSPECTIONS ET RENOUVÈLEMENT DE CERTIFICAT D'AERODROME : EXPÉRIENCE DE LA CÔTE D'IVOIRE PENDANT LA PANDEMIE DE LA COVID 19

3.1 INSPECTIONS PENDANT LA FERMETURE DES AEROPORTS

Conformément aux directives de l'OACI et de l'UEMOA, L'autorité de l'aviation civile a :

- publié un NOTAM de fermeture des aéroports à l'exception des vols sanitaires et spéciaux ;
- notifié à l'exploitant de faire une auto-évaluation avec éléments de preuves et d'indiquer les mesures exceptionnelles mises en place pour réduire le risque de propagation du COVID 19.

L'exploitant d'aérodrome a transmis :

- son auto-évaluation comprenant des checklists renseignées, des comptes rendus et des photos d'illustration ;
- Un rapport des mesures exceptionnelles mises en place pour réduire le risque de propagation du COVID 19.



3. INSPECTIONS ET RENOUVÈLEMENT DE CERTIFICAT D'AERODROME : EXPÉRIENCE DE LA CÔTE D'IVOIRE PENDANT LA PANDEMIE DE LA COVID 19

3.1 INSPECTIONS PENDANT LA FERMETURE DES AEROPORTS

→ L'auto-évaluation de l'exploitant a porté sur les items suivants :

- Etudes et travaux coté piste ;
- Inspection de l'aire de mouvement ;
- Sauvetage et lutte contre l'incendie ;
- Entretien de l'aire de mouvement ;
- Maintenance des aides visuelles et réseaux électriques ;
- Gestion d'aire de trafic ;
- Gestion du péril animalier ;
- Avitaillement ;
- Gestion de la sécurité.

→ L'ANAC a **évalué et approuvé** l'auto-évaluation et les mesures exceptionnelles prises par l'exploitant d'aérodrome.

3. INSPECTIONS ET RENOUVÈLEMENT DE CERTIFICAT D'AERODROME : EXPÉRIENCE DE LA CÔTE D'IVOIRE PENDANT LA PANDEMIE DE LA COVID 19

3.2 DELIVRANCE DE CERTIFICAT D'AERODROME PROVISOIRE

Pendant la fermeture des aéroports, le certificat d'aérodrome était sur le point d'expirer, l'autorité de l'aviation civile a pris les mesures suivantes conformément aux réglementations nationales :

1. élaborer une procédure de certification provisoire basée sur [une évaluation documentaire](#) ;
2. Mettre en place [une équipe de certification provisoire](#) comprenant AGA, ANS, des inspecteurs de sécurité et des experts externes pour les questions environnementales ;
3. inviter les opérateurs à une téléconférence pour échanger sur le processus de certification provisoire ;
4. Coordonner avec l'exploitant d'aérodrome la documentation à nécessaire pour l'évaluation documentaire, [les échanges par voie électronique](#) et la chronologie du processus.



3. INSPECTIONS ET RENOUVÈLEMENT DE CERTIFICAT D'AERODROME : EXPÉRIENCE DE LA CÔTE D'IVOIRE PENDANT LA PANDEMIE DE LA COVID 19

3.2 DELIVRANCE DE CERTIFICAT D'AERODROME PROVISOIRE

- L'équipe de certification provisoire a procédé à une évaluation documentaire du dossier transmis par l'exploitant sur les items suivants :
 - L'exploitation aérienne et les exigences des autres entités de l'Etat ;
 - Le manuel d'aérodrome et procédures opérationnelles ;
 - Les résultats de la surveillance continue ;
 - Les conditions et limitations du certificat d'aérodrome ;
 - La maturité du SGS ;
 - Les mesures exceptionnelles mises en place pour réduire le risque de propagation du COVID 19.
- L'exploitant d'aérodrome a soumis un Plan d'Actions Correctrices (PAC) pour les non-conformités relevées ;
- Après l'acceptation du PAC, l'autorité de l'aviation civile a délivré un **certificat d'aérodrome provisoire** à l'exploitant d'aérodrome, a notifié la différence à l'OACI et a **publié le statut sur l'AIP**.



3. INSPECTIONS ET RENOUVÈLEMENT DE CERTIFICAT D'AERODROME : EXPÉRIENCE DE LA CÔTE D'IVOIRE PENDANT LA PANDEMIE DE LA COVID 19

3.3 AUDIT SUR SITE SUITE A LA REOUVERTURE DES AEROPORTS

1. Dans le cadre de la poursuite du processus de renouvellement du certificat d'aérodrome, à la réouverture des aéroports, l'autorité de l'aviation civile a programmé l'[audit sur site des procédures](#).
2. Conformément aux directives de l'URSAC, l'[Institut National de l'Hygiène Publique \(INHP\)](#) a été invité pour sensibiliser les inspecteurs de l'aviation civile sur les dispositions sanitaires à respecter :
 - Prendre sa température avant de se présenter au service ;
 - S'abstenir de se présenter au travail et de consulter immédiatement un médecin pour celui dont la température est supérieure à 37°C ;
 - Se mettre en quarantaine pour le personnel présentant des symptômes de la COVID 19.

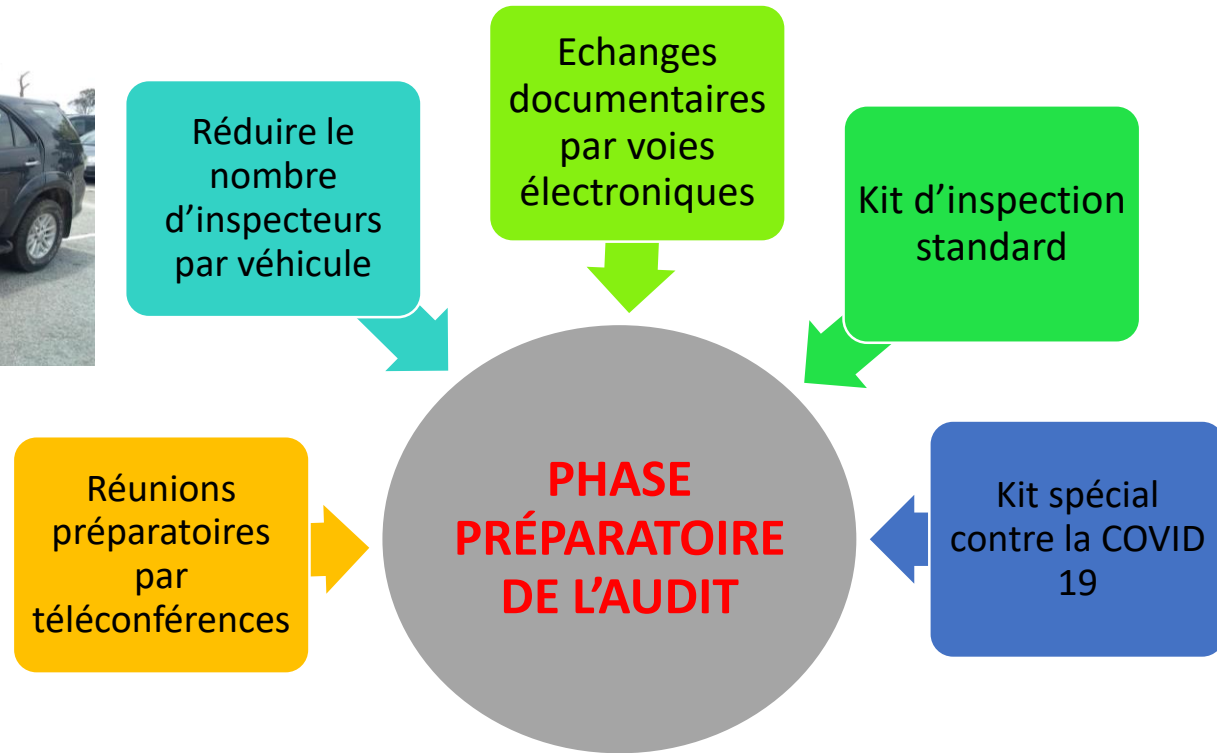


3. INSPECTIONS ET RENOUVÈLEMENT DE CERTIFICAT D'AERODROME : EXPÉRIENCE DE LA CÔTE D'IVOIRE PENDANT LA PANDEMIE DE LA COVID 19

3.3 AUDIT SUR SITE SUITE A LA REOUVERTURE DES AEROPORTS

~~5 personnes à bord~~

4 personnes au plus à bord ✓



Kit d'inspection standard



Kit spécial Contre la COVID 19



3. INSPECTIONS ET RENOUVÈLEMENT DE CERTIFICAT D'AERODROME : EXPÉRIENCE DE LA CÔTE D'IVOIRE PENDANT LA PANDEMIE DE LA COVID 19

3.3 AUDIT SUR SITE SUITE A LA REOUVERTURE DES AEROPORTS



Kit spécial
contre la
COVID 19 pour
l'exploitant

Respect de la
distanciation



COVID-19
CHECK BODY TEST TEMPERATURES

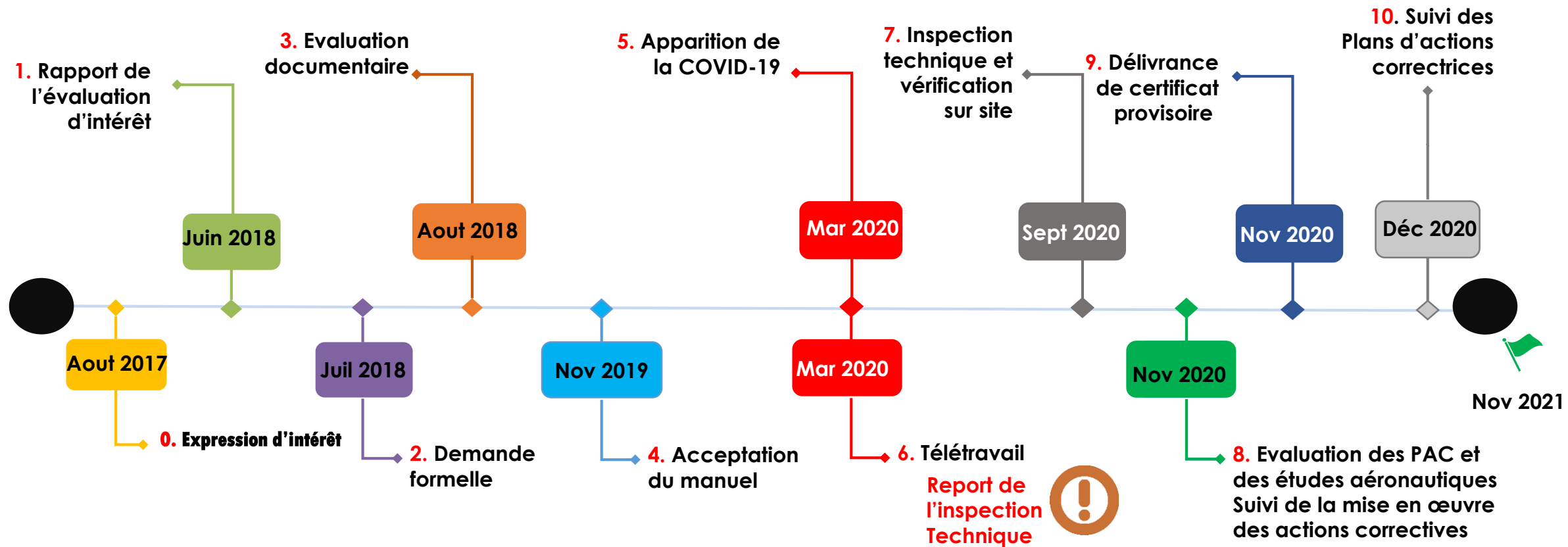
Mesure de
température
au contrôle
d'accès

**Conduite de
l'audit sur site**

Briefings et
débriefings par
téléconférences

4. CERTIFICATION D'AERODROME : EXPERIENCE DU BURKINA FASO PENDANT LA PANDEMIE DE LA COVID 19

4.1 CHRONOLOGIE DU PROCESSUS DE CERTIFICATION



4. CERTIFICATION D'AERODROME : EXPERIENCE DU BURKINA FASO PENDANT LA PANDEMIE DE LA COVID 19

4.2 INSPECTIONS TECHNIQUES ET VERIFICATIONS SUR SITE

Selon le chronogramme convenu entre l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et l'exploitant d'aérodrome sur la phase des audits de certification, **les inspections techniques devaient se dérouler à partir du 15 juillet 2020 et les vérifications sur site deux mois plus tard.**

Ces dates ont été révisées compte tenu des mesures prises par le Gouvernement visant à limiter la propagation du Covid-19 **le 21 mars 2020.**

L'exploitant a profité de la fermeture de l'aéroport aux vols commerciaux pour accélérer la réhabilitation de la piste et de deux voies de circulation.



4. CERTIFICATION D'AERODROME : EXPERIENCE DU BURKINA FASO PENDANT LA PANDEMIE DE LA COVID 19

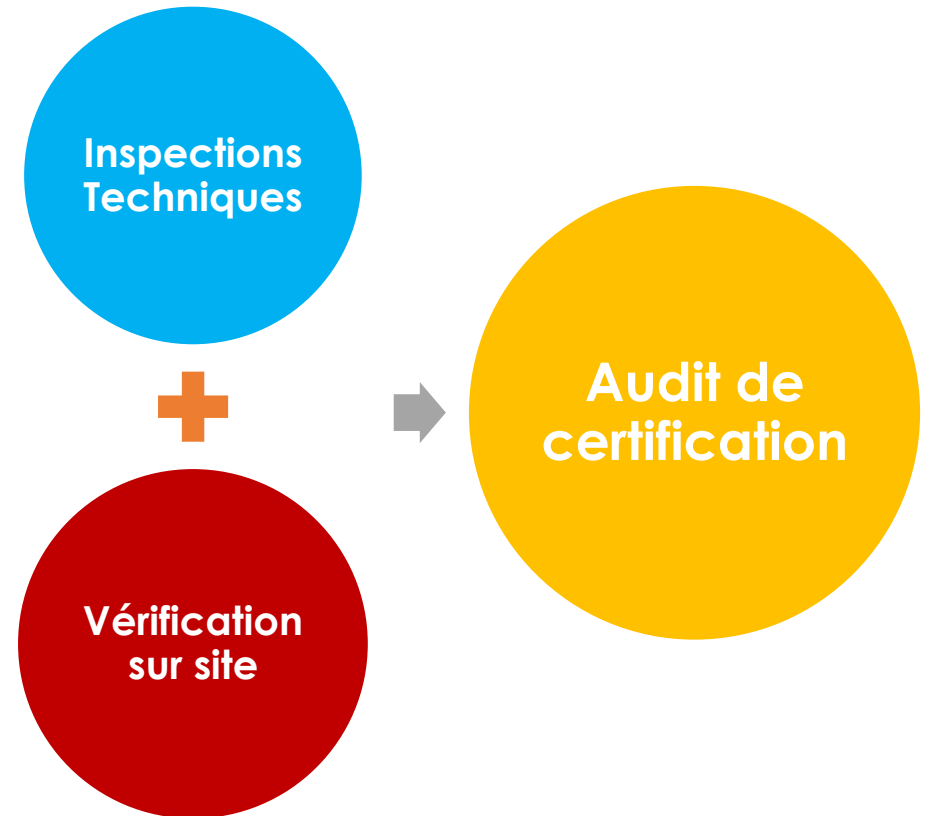
4.2 INSPECTIONS TECHNIQUES ET VERIFICATIONS SUR SITE

La reprise des activités aéronautiques (le 01^{er} août 2020) a relancé le processus de certification de l'aéroport de Ouagadougou.

L'Etat du Burkina Faso a sollicité l'appui de l'URSAC et d'autres pays de la région (Côte d'Ivoire et Mali) pour la poursuite du processus.

L'équipe de certification a opté pour une combinaison d'activités d'inspection technique et de vérification sur site.

Ce choix se justifie par la volonté de réduire les déplacements des inspecteurs externes.

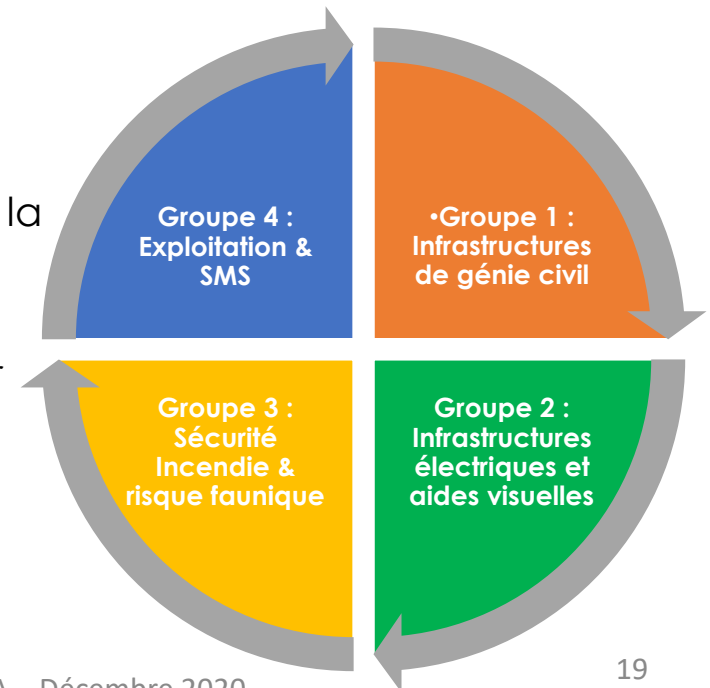
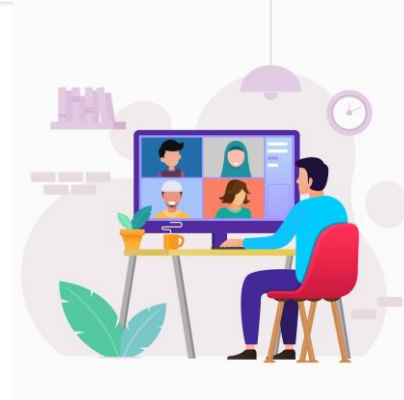


4. CERTIFICATION D'AERODROME : EXPERIENCE DU BURKINA FASO PENDANT LA PANDEMIE DE LA COVID 19

4.2 INSPECTIONS TECHNIQUES ET VERIFICATIONS SUR SITE

Phase préparatoire :

- Les réunions de coordination se sont tenues par **vidéoconférences** pour permettre aux inspecteurs externes d'y assister **depuis leurs pays respectifs**.
 - Revue documentaire
 - Plan d'audit (date et emploi du temps)
 - Checklist
 - Logistique,
 - **Partage d'expérience, ...**
- Toute la documentation relative à l'aérodrome a été **numérisée** et mise à la disposition des membres de l'équipe d'audit via internet.
- L'équipe a été subdivisée en **04 groupes** selon les spécialités.
 - Cette subdivision répond à soucis d'efficacité, mais aussi de pouvoir respecter la distanciation physique entre les inspecteurs
- Exigences des EPI pour chaque membre de l'équipe d'audit
- Consignes de respect des mesures barrières



4. CERTIFICATION D'AERODROME : EXPERIENCE DU BURKINA FASO PENDANT LA PANDEMIE DE LA COVID 19

4.2 INSPECTIONS TECHNIQUES ET VERIFICATIONS SUR SITE

Phase sur site

- Chaque groupe disposait d'une salle de travail. Les réunions de briefing, debriefing de l'équipe se tenaient dans la salle principale (plus spacieuse).
- Chaque véhicule d'inspection doit accueillir au **maximum 4 personnes** portant leur masque et doit disposer de **Gel hydroalcoolique** en son sein.
- La checklist d'audit préalablement transmise, les éléments de preuves ont été **numérisés et organisés** par l'exploitant ; ceci afin de réduire les contacts par documents interposés



4. CERTIFICATION D'AERODROME : EXPERIENCE DU BURKINA FASO PENDANT LA PANDEMIE DE LA COVID 19

4.2 INSPECTIONS TECHNIQUES ET VERIFICATIONS SUR SITE

Phase sur site

Quelques images



4. CERTIFICATION D'AERODROME : EXPERIENCE DU BURKINA FASO PENDANT LA PANDEMIE DE LA COVID 19

4.2 INSPECTIONS TECHNIQUES ET VERIFICATIONS SUR SITE

Activités Post Audit

- L'équipe de l'ANAC du Burkina a procédé à **l'évaluation du plan d'actions correctrices (PAC)** et des études aéronautiques de l'exploitant d'aérodrome, avec **la collaboration des Experts externes** depuis leurs pays respectifs.
- Plusieurs séances de travail **virtuelles** ont été animées dans ce cadre.
- L'équipe de l'ANAC procède à des inspections de suivi de la mise en œuvre des actions correctrices par l'exploitant. Les preuves (documents numérisés, photos et vidéos) recueillies sont classées dans des dossiers portant la référence de l'action conformément au PAC.
- Toutes les activités post audit, notamment le suivi de la mise en œuvre du PAC se font avec la coopération des experts externes via des échanges mail et des visioconférence (MS TEAMS).

5. CONCLUSION

- L'avènement de la COVID-19 a porté un coup dur à l'activité aéronautique de nos Etats qui ont dû s'adapter
- Dans un élan de solidarité, des mesures communautaires ont été prises pour assurer la reprise progressive des activités. Un cadre de coopération a été mis en place à travers l'URSAC qui assiste les Etats dans le déploiement de ces mesures.
- Le développement et la familiarisation aux outils de travail virtuels (MS Teams, Zoom, ...) ont faciliter les échanges et les différents acteurs locaux mais aussi régionaux.
- Au niveau national, les AAC et les exploitants se sont réadapter en utilisant le moins de personnes pour les inspections, et en encourageant la fourniture d'éléments de preuves essentiellement numériques.

**THANK YOU FOR YOUR
ATTENTION**

QUESTIONS ?